

DROITS DE L'HOMME

Le panel présente sa liste de disparus

Un document portant sur 240 cas de personnes disparues a été remis à Rezzag Bara qui a promis d'éclairer le panel sur cette affaire avant la fin de son séjour.

LA délégation de l'ONU a remis hier, au président de l'ONDH une liste de personnes disparues en Algérie. Au cours d'un point de presse organisé à la fin des entretiens, Rezzag Bara a révélé que le document en question contenait 240 cas. Un chiffre qui, à première vue, est loin des affirmations du président de la LADH, Ali Yahia Abdenour, selon lequel 18 000 personnes ont disparu depuis 1994. Le premier responsable de l'ONDH a indiqué que le panel "recevra toutes les informations nécessaires concernant la liste remise avant la fin de son séjour en Algérie". En affichant un air serein, Rezzag Bara a ajouté que "ce sont des cas qui sont pris en charge par l'ONDH". Les dépassements ont, également, eu leur part dans les discussions qui ont eu lieu entre les délégués de l'ONU et les représentants de l'ONDH. Sur ce point là, Rezzag

Bara a précisé que dix cas sont aujourd'hui devant les juridictions militaires et civiles. Pour M. Bara, il n'existe aucune plainte au niveau de la justice concernant les prétendus cas défendus par certains avocats reçus par les délégués du panel. "Il y a zéro cas", nous-a-t-il dit. Au cours des entretiens, les membres du panel ont posé énormément de questions sur les mécanismes de protection des droits de l'homme et se sont interrogés sur la façon dont les autorités gèrent les dépassements et comment des cas atterrissent devant le juge. Les représentants de l'ONDH ont développé un certain nombre de principes liés à la situation des droits de l'homme dans le pays. Même s'il existe des cas de dépassement, la violence terroriste constitue, en Algérie, la première violation des droits de l'homme. Le cas de Ali Bensaâd n'a pas été évoqué, selon M. Bara



qui répondait à une question d'un journaliste.

"Nous avons traité de tous les détails", avait-il dit. Auparavant, le panel s'est longuement entretenu avec le président du Haut



conseil islamique (HCI), Abdelmadjid Meziane. Au cours de cette entrevue, qui a duré près de deux heures et demie, le dossier du terrorisme a été évoqué. Abdelmadjid Meziane a tenu à souligner le rôle du HCI dans la situation que traverse le pays en livrant à la délégation onusienne, en présence de l'évêque d'Oran, Alfonse Geoger, un véritable cours en matière de sociologie musulmane. Le responsable du HCI a levé l'amalgame entretenu entre islam, religion de violence et islam, religion de tolérance. "La laïcité islamique c'est protéger les autres religions et éviter la déchirure sociale", a déclaré Abdelmadjid Meziane qui a, en outre, expliqué que "le ter-

rorisme est né d'une mauvaise compréhension de la salaf., dont les porte-voix ont condamné toute leur société". Et d'ajouter : "La responsabilité de l'Algérie est de faire face à ce genre de dégradation morale non seulement pour nous mais pour toute la région".

Evoquant le dialogue avec l'ex-FIS, Abdelmadjid Meziane a indiqué que cette formation a assumé publiquement le terrorisme, la question ne se pose même pas. "Il ne peut y avoir de paix avec le terrorisme. Le dialogue ne doit pas se faire avec des gens qui portent les armes mais avec les franges de la société qui aspirent à la démocratie et à la tolérance", a souligné le président du HCI.

L'évêque d'Oran a tenu, pour sa part, au cours de cette réunion, à indiquer que les chrétiens sont bien protégés en Algérie et que le dialogue entre les deux religions se déroule très bien. Le dossier des sept moines assassinés à Tibhirine a été remis sur la table des discussions par le panel.

Abdelmadjid Meziane a répondu que "les 7 moines français ont été assassinés avec une fatwa rédigée par les salafistes qui ont interdit aux locataires du monastère de Tibhirine tout contact avec la société". Et d'ajouter que le personnel religieux chrétien vivant toujours en Algérie n'a aucun problème d'intégration.

AMINE ALLAMI

Liberté 30.07.1998